



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du Mardi 02 Juin 2020

Présents :

- M. Aublanc, Principal ; M. Fréalle, Principal Adjoint ; Mme Boulogne, Directrice adjointe chargée de la SEGPA ; Mme Ferry, CPE ; M. Lafare, Gestionnaire ; M. Dressayre, Agent comptable.
- Mmes Badone, Bonnefond, Hervouët, Thoreau ; Mrs Dinouël, Guéraud, Khezzoum personnels d'enseignement et d'éducation,
- Mmes Abadie, Carré, Charron, Prodhon, représentant parents d'élèves API,
- M. Pernin, personnel ATSS
- Melles Lagorge, Rzepka, élèves

Invité:

- Mme Babouche, adjointe au maire de Saulx les Chartreux en charge du scolaire et de la jeunesse

Excusés :

- M. Bazile, Maire et représentant la commune de Saulx-Les-Chartreux
- Mme Gohring, M. Padioleau, parents d'élèves

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h05 par Monsieur Aublanc, Principal.

Mme Charron assure la fonction de secrétaire de séance.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le CA vote l'adoption de l'ordre du jour avec suppression de deux points :

Validation du PPMS - DBM.

Deux ajouts :

le compte-rendu du CA extraordinaire du 28 Mai 2020 - Motion 2S2C déposée par le personnel enseignant.

Délibération	Présents : 20	Votants : 20	Pour : 20	Abs : 0	Contre : 0
---------------------	----------------------	---------------------	------------------	----------------	-------------------

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 27 février 2020

Le CA vote l'adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 27 février 2020 avec modification du nom de Mme Carré apparaissant deux fois, elle est notée uniquement parmi les absents excusés.

Délibération	Présents : 20	Votants : 20	Pour : 20	Abs : 0	Contre : 0
---------------------	----------------------	---------------------	------------------	----------------	-------------------

Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du compte-rendu du conseil d'administration extraordinaire du 28 mai 2020

Madame Abadie mentionne que les questions diverses posées en amont du CA extraordinaire du 28 mai 2020 n'ont pas été annexées dans le procès verbal, ni les remerciements envers le corps professoral, car parvenus trop tardivement par rapport à la date du CA. Elle demande à ce que cela apparaisse dans le compte rendu.

Le CA vote donc l'adoption du compte rendu du conseil d'administration du 28 mai 2020 avec les deux ajouts :

-les élus de l'API n'ont pas pu transmettre les questions diverses en temps et en heure puisque la convocation et les documents relatifs au CA extraordinaire du 28 mai 2020 ont été envoyés moins de 48 heures avant la tenue de celui-ci.

-les élus de l'API remercient les enseignants et en particulier les PP et CPE qui ont pris la peine d'essayer de garder le contact avec leurs élèves et leurs familles et ont fait en sorte que la continuité pédagogique puisse se dérouler dans de bonnes conditions

Délibération	Présents : 20	Votants : 20	Pour : 20	Abs : 0	Contre : 0
---------------------	----------------------	---------------------	------------------	----------------	-------------------

Adopté à l'unanimité.

4. Compte financier 2019

Monsieur Dressayre rappelle qu'il s'agit d'un document qui retrace le passé, en l'occurrence l'année 2019. Ce document a double fonctions :

- il décrit les recettes et les dépenses pour l'année 2019

- il explique ce que l'on fait du résultat.

Sur l'exercice de l'année 2019, nous retrouvons un excédent.

- Concernant la première partie de l'exercice, soit la gestion de l'établissement au jour le jour :

Les dépenses et les recettes sont divisées en plusieurs services :

AP (activité pédagogique) : résultat déficitaire

VE (vie de l'élève) : résultat excédentaire

ALO (administration logistique) résultat excédentaire

SRH (restauration) résultat excédentaire

SBN (bourse) résultat excédentaire

- Concernant la seconde partie, les choses sont qualifiées différemment en comptabilité.

Le vrai résultat prend en compte les amortissements et le vieillissement des biens.

On prend en compte également la caf (capacité d'autofinancement et le fonds de roulement). Si trop de fonds de roulement, un écretement est nécessaire. L'idéal étant d'avoir environ 2/12 de la dotation en fond de roulement.

Le CA vote l'adoption du compte financier pour l'année 2019 avec un montant de recettes nettes de fonctionnement de l'établissement de 832401,52 euros et un montant de dépenses nettes de fonctionnement de l'établissement de 813676,54 euros.

Délibération	Présents : 20	Votants : 20	Pour : 20	Abs : 0	Contre : 0
---------------------	----------------------	---------------------	------------------	----------------	-------------------

Adopté à l'unanimité

Le CA vote l'affectation de la somme de 18724,98 euros correspondant au résultat net excédentaire sur le compte de réserve du service général.

Délibération	Présents : 20	Votants : 20	Pour : 20	Abs : 0	Contre : 0
---------------------	----------------------	---------------------	------------------	----------------	-------------------

Adopté à l'unanimité

Monsieur Dressayre ayant présenté les comptes financiers de l'année 2019 est remercié et quitte la réunion.

5. Contrats et conventions

2.1. Le CA autorise le CE à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes de l'Essonne du lycée J. Perrin de Longjumeau pour la vidange des bacs à graisse et ce pour une durée de 1 an avec possibilité de reconduction de 1 an deux fois.

Délibération	Présents : 20	Votants : 20	Pour : 20	Abs : 0	Contre : 0
--------------	---------------	--------------	-----------	---------	------------

Adopté à l'unanimité.

2.2. Le CA autorise le CE à signer la reconduction de l'occupation du logement précaire de Madame MALLET enseignante du collège pour un loyer de 390 euros par mois et 50 euros de charge. Reconduction valable jusqu'au 30 Juin 2021.

Délibération	Présents : 20	Votants : 20	Pour : 20	Abs : 0	Contre : 0
--------------	---------------	--------------	-----------	---------	------------

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Aublanc signale que la perception des loyers concernant le second logement en COP est difficile, mais une solution est en phase d'être trouvée avec son occupant.

6. Répartition des crédits pédagogiques :

Le CA autorise le CE à signer la répartition des crédits pédagogiques.

Le montant total des crédits, à savoir 8276,99 euros est réparti à hauteur de 6930,87 euros pour les manuels scolaires, 1120,70 euros pour les droits de reprographie (CFC) et 225,42 euros pour les stages en entreprises des élèves de SEGPA.

Délibération	Présents : 20	Votants : 20	Pour : 20	Abs : 0	Contre : 0
--------------	---------------	--------------	-----------	---------	------------

Adopté à l'unanimité.

7. Calendrier de fin d'année:

- Réouverture du Collège semaine 24:

Monsieur Aublanc signale disposer à ce jour d'un agent d'accueil supplémentaire et d'un renfort de deux personnes affectées par le département jusqu'au 12 Juin au sein du Collège.

Le nombre d'agents d'entretien passe donc à 3, rendant la réouverture du collège possible.

Il est envisagé une rentrée pour les élèves de 6ème et 5ème volontaires du groupe A le 8 Juin 2020 et le 11 Juin 2020 pour ceux du groupe B.

- Monsieur Aublanc précise que s'il n'y a pas d'augmentation du personnel d'entretien, il n'y aura pas de réouverture possible pour les élèves de 4ème et 3ème.
- 5 Juin 2020 pré-rentrée des professeurs avec une réunion plénière à 10h.

Il est précisé que 9 enseignants restent en télétravail pour raison de santé ou garde d'enfants

L'infirmière sera présente le jour de la reprise des professeurs et leur fera une formation sur le port du masque. Les enseignants feront de même par la suite auprès des élèves lors de leur rentrée.

- Une note aux familles concernant la réouverture du collège sera envoyée dès le jeudi 4 Juin 2020 avec un sondage demandant à chaque famille si elle souhaite remettre son enfant au collège pour une mise en œuvre du protocole de reprise dans les meilleures conditions possibles

- Dotation du département et DSDEN :
 - 1000 masques jetables pour les personnels éducatifs
 - 1200 masques pour les élèves en 3 tailles pour ceux qui n'en ont pas. Ces masques sont lavables 20 fois. Ils seront distribués par la vie scolaire
 - dotations de produits de nettoyage et désinfectants (lingettes, virucides...)
 - Il est rappelé que les élèves peuvent continuer à avoir leur propre gel.
 - Les mairies de Saulx les Chartreux et de Longjumeau participent également à ces dotations (masques).
- Les conseils de classe des 3èmes ont eu lieu du 26 mai au 29 mai en visioconférence.
- Les autres conseils de classe auront lieu du 22 juin au 30 juin en mode restreint.
- Inscription des futurs élèves de 6^{ème} du 18 au 23 Juin 2020 :

L'envoi des dossiers va se faire dans les différentes écoles comme à l'accoutumé. A charge pour les écoles de les faire parvenir par la suite aux familles. Il est cependant précisé que toute inscription d'élève inscrit sur Affelnet sera considérée acquise.
- Retour des manuels pour les élèves de 3ème : les 15, 16, 18 et 19 Juin 2020,
- Retour des manuels pour les autres niveaux : à partir du 22 Juin 2020.
- Réinscription des élèves : l'établissement réfléchit aux modalités pour faire parvenir les dossiers aux familles (voie postale, pronote...) mais rien n'est encore décidé. Quoi qu'il en soit le dossier de réinscription est important et à ne pas négliger car il permet à l'établissement de mettre à jour les informations concernant chaque élève.
- Prochain conseil d'administration : 2 Juillet 2020
- Fermeture du collège pour les élèves : 3 Juillet 2020
- Fermeture de l'administration du Collège pour les vacances d'été : 10 Juillet 2020
- Réouverture de l'administration du Collège : 24 Août 2020

8 Informations générales:

- DNB

Monsieur Frealle précise les modalités du DNB arrêtées le 27 Mai 2020 pour cette année.

La validation se fait en 2 temps : - Maîtrise du socle commun avec la validation des compétences du cycle 4 vue en conseil de classe. Pour rappel, les points sont attribués comme suit : Rouge : 10 points ; Jaune : 25 points ; Vert : 40 points et Vert+ : 50 points. La maîtrise du socle est donc calculée sur 400 points.

Moyenne des moyennes annuelles pour le français, les mathématiques, l'histoire géographie et les sciences. Ces moyennes sont calculées sur 300 points répartis comme suit : 100 points pour le français, 100 points pour les mathématiques, 50 points pour l'histoire/géographie et 50 points pour les sciences (physique/chimie, technologie et SVT réunis)

Le total des points sera donc de 700. Les 100 points normalement alloués à l'épreuve orale ne sont pas distribués.

Les jurys départementaux se réuniront selon les mêmes modalités que les années précédentes.

Les résultats seront accessibles vers le 10 Juillet et affichés au Collège.

- Affectation en seconde

A l'issue des conseils de classes de troisièmes, seules deux familles font appel de la décision du conseil.

Quinze élèves se retrouvaient en fragilité pour un passage en seconde GT. Le collège a prévenu les familles du risque de grande difficulté au lycée, mais au vu des circonstances exceptionnelles et de l'absence de troisième trimestre en présentiel, bénéfice a été accordé aux élèves et passages en seconde acceptés.

Monsieur Frealle rappelle qu'à ce jour, un tiers des familles concernées ont saisi les vœux d'orientation. Un rappel va être fait sur pronote, sachant qu'à compter du 08 Juin, le collège reprend la main sur la saisie.

9 Questions diverses

Pas de questions;

10 Motion « Nouveau dispositif 2S2C : Sport Santé Culture et Civisme »

Les équipes éducatives d'EPS, d'Arts plastiques et d'Education musicale souhaitent que le collège n'ait pas recours au dispositif 2S2C proposé par le gouvernement aujourd'hui comme demain et déposent à cet effet une motion.

Il est demandé à monsieur Guéraud, rapporteur de cette mention, de rajouter à la fin de celle-ci qu'elle est soutenue par les parents d'élèves API et par l'ensemble des personnels enseignants.

La secrétaire de séance,

D.CHARRON

